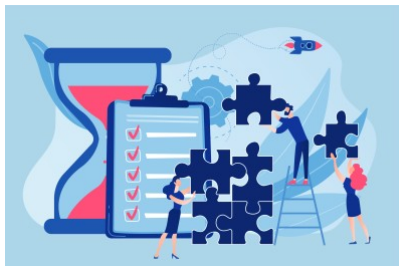


## Programme de Formation

### MA18 - Choisir les candidatures et les offres



#### Organisation

**Durée :** 14 heures

**Mode d'organisation :** À distance

**Prochaine session :** *début* 17/09/2026

*fin* 18/09/2026

#### Contenu pédagogique

##### **Public visé**

Acheteurs et gestionnaires chargés de l'analyse des offres

Techniciens et personnel administratif participant à la rédaction des rapports de choix

Rapporteurs devant les commissions d'appel d'offres



##### **Objectifs pédagogiques**

- Savoir choisir les critères de sélection des candidatures et des offres
- Trouver l'information économique sur l'état du marché
- Connaître les dispositions applicables pour le choix des entreprises
- Savoir évaluer le rapport qualité-prix
- Maîtriser la rédaction du rapport de choix



##### **Description**

###### **1. Le cadre juridique à respecter**

La présentation des cinq principes généraux de la commande publique et leurs conséquences sur le choix des offres

La définition de « l'offre économiquement la plus avantageuse »

La responsabilité pénale des agents de l'acheteur lors des phases de sélection

###### **2. La définition du besoin : préalable indispensable**

###### **Diagnostiquer les besoins et définir les prestations attendues**

La notion de besoin : le moment et la méthode de détermination



L'objectivité des caractéristiques des commandes  
Les normes (CE, NF et ISO) et les labels

### **Les contraintes imposées par la réglementation**

L'obligation de définir précisément le besoin (étendue et sanction de l'obligation) : définir un besoin et non un produit  
Les spécifications techniques : quand est-il possible d'intégrer des noms de marques dans son CCTP ?  
La prise en compte du développement durable dans le marché

## **3. Choisir les candidatures**

### **L'examen de la recevabilité de la candidature**

Les interdictions de soumissionner obligatoires et générales  
Les interdictions de soumissionner facultatives  
Les documents exigibles pour garantir la recevabilité de la candidature

### **L'examen de la capacité des candidats à exécuter le marché : les conditions de forme**

L'énonciation des documents exigés et des critères d'analyse : formalité indispensable  
Le règlement de consultation et avis de marché : étude du contenu minimum selon la procédure mise en oeuvre  
Quels sont les documents susceptibles d'être réclamés aux candidats  
La possibilité de « rattraper » les candidatures incomplètes  
La possibilité de déterminer des niveaux minimaux de capacité : étude des cas de recours et des limites fixées par le décret et la jurisprudence  
Le cas des procédures restreintes : comment limiter le nombre de candidats admis à présenter une offre ?  
Cotraitance, sous-traitance, contrat de location : quelles sont les possibilités d'invoquer les moyens d'autres entreprises, quels sont les documents à produire par les candidats

### **L'examen de la capacité des candidats à exécuter le marché : les conditions de fond**

Les critères de choix des candidatures: des critères spécifiques différents des critères de sélection des offres  
L'obligation de recourir à des critères liés à l'objet du marché (interdiction du localisme et de la discrimination positive)

**La vérification des capacités professionnelles, techniques et financières** : présentation de la méthodologie

## **4. Choisir l'offre économiquement la plus avantageuse**

### **La publicité des modalités de choix**

L'énonciation des critères d'analyse et de leurs conditions de mise en oeuvre : formalité indispensable  
Sous-critères : quelles obligations ?  
Publication de la méthode de notation : étude de la jurisprudence

### **Le choix des offres**

Les critères de sélection : le choix de critères appropriés à l'objet du marché, l'utilisation des critères sociaux et environnementaux

La méthode de sélection : études des différentes méthodes validées par la jurisprudence

La hiérarchisation ou la pondération des critères : comment choisir ? La méthode pour déterminer l'importance de chaque critère

La notation des critères : comment apprécier les critères techniques à leur juste valeur, comment ne pas renforcer le poids du critère « prix » lors de l'analyse

Le traitement des offres anormalement basses : méthode de détection, procédure à mettre en oeuvre, étude de la jurisprudence

La présentation de variantes : les conditions de fonds qui s'imposent à l'acheteur, les conditions de formes opposables au candidat

Les cas de lots réservés

Le traitement des offres inappropriées, irrégulières, inacceptables : la conduite à tenir selon la procédure mise en oeuvre

Le rattrapage des offres irrégulières

La mise au point de l'offre retenue : principes, modalités pratiques et limites

*Cas pratiques : détermination et mise en oeuvre de critères*

## 5. Conclusion de la consultation

### La justification du choix

Les points clefs de la rédaction du rapport de présentation

L'information des candidats dont l'offre n'a pas été retenue : forme et contenu

Le contrôle exercé par le juge sur le choix de l'offre

### Les formalités préalables à la notification du marché

Le délai de « standstill » : les procédures concernées, le décompte du délai

La communication des attestations fiscales et sociales par le candidat retenu

La notification de l'acceptation de l'offre : formalité obligatoire pour la prise d'effet du marché

La publication de l'avis d'attribution : les obligations de l'acheteur, l'intérêt de publier un avis



### **Prérequis**

Maîtriser la procédure de passation des marchés publics



### **Modalités pédagogiques**

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants



### **Moyens et supports pédagogiques**

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.



### **Modalités d'évaluation et de suivi**

QCM de début et de fin de formation d'évaluation des compétences

Cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud



### **Informations sur l'accessibilité**

Cette formation est accessible aux personnes porteuses de handicap. Veuillez nous signaler si vous êtes une personne en situation de handicap (PSH) pour pouvoir adapter notre approche pédagogique et/ou mettre en place des mesures de compensation.